



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 18 AVRIL 2023

Délibération n° 2023/04/18/08

Objet : Semaine Bleue 2023

Nombre de membres : 17

- En exercice : 17
- Présents : 08
- Votants : 09

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit-avril à 10 heures 00 minute, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Sentinelle, légalement convoqué par le Président le 12 Avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des associations ; le quorum n'ayant pas été atteint le 12/04/2023.

Sous la présidence de : **M. Éric BLONDIAUX, Maire, Président du C.C.A.S**

Étaient présents : M. BLONDIAUX / Mme DHAUSSY / Mme CAMPHIN / Mme BRENET / M. BIRÉE
Mme MARÉCHAL / M. MOREAU / M. DUJARDIN.

Était représenté : M. BRENET (procuration à Mme BRENET)

Étaient absents : M. GABET / Mme HÉBERT / M. MEDJAHED / Mme FLAMEY / Mme DOLEZ /
Mme GABET Mme MASCHIO / Mme JOUET.

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Marcel PATIN est nommé(e) secrétaire de séance.

Nombre de votants :

- Pour : 09
- Contre : 00
- Abstention : 00

EXPOSÉ :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'Action Sociale ;

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil d'Administration

DÉCIDE :

- D'organiser la semaine bleue 2023 du 09 au 15 octobre 2023

DIT

- Que la semaine se décomposera de la façon suivante :
 - o Le lundi : atelier « Octobre Rose »
 - o Le mardi : Repas spectacle au « Chapito de Lille » avec une participation de 40€ par personne inscrite.
 - o Le jeudi : Thé Dansant, salle Cochez
 - o Le Vendredi : Projection d'un film, salle Cochez

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.

Télétransmission en sous-préfecture le :

Publication sur le site communal le :

Signatures :

**Le Maire,
Président du C.C.A.S**

Le(la) secrétaire de séance,

